

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE,
DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE**

**Bureau de Coordination des Programmes Emploi
(BCP-Emploi)**

**Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
(PEJEDEC)**



**Financement Banque Mondiale
Crédit IDA 56080-CI**

**SOLLICITATION DES AVIS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC SUR LES
RAPPORTS DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
(CGES), DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR) ET DU
PLAN DE GESTION DES PESTES (PGP) DU PEJEDEC**

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a obtenu un don de 50 millions de dollars américains octroyé par l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). Ce Projet vise à améliorer l'accès des jeunes ivoiriens à l'emploi en leur offrant l'opportunité d'une première expérience professionnelle et/ou une formation professionnelle complémentaire adaptée aux besoins du marché de l'emploi.

La mise en œuvre du PEJEDEC a permis de créer des opportunités d'emplois temporaires, de développement des compétences, d'offrir un appui à l'emploi aux jeunes hommes et femmes en Côte d'Ivoire et d'accompagner les institutions nationales dans le processus de conception et de mise en œuvre des programmes d'emploi jeunes.

A la demande du Gouvernement ivoirien, la Banque mondiale a octroyé un financement additionnel de 50 millions de Dollar US avec pour but de maintenir l'objectif de développement initial du projet et d'intensifier, sur la base des leçons apprises de l'exécution du projet initial, les activités menées avec succès en vue d'améliorer le ciblage et l'efficacité, et apporter un appui à un certain nombre de nouvelles activités. Toutefois, les Principaux Indicateurs de Performance et les Indicateurs de Résultats Intermédiaires du cadre des

résultats connaîtront des modifications avec de nouvelles cibles pour tenir compte des changements au niveau des activités et de l'élargissement du projet.

Ainsi, le financement additionnel proposé vise à augmenter l'efficacité du développement du projet et son impact global. Le financement additionnel accompagnerait la transition des politiques et programmes d'emploi du Gouvernement d'une approche d'urgence post-crise à une approche qui s'appuie sur des objectifs d'emploi plus inclusif et productif à long terme. Le financement additionnel renforcerait l'harmonisation des activités du projet avec les domaines prioritaires identifiés dans la Stratégie gouvernementale 2013 de relance de l'emploi ainsi que des données récentes sur l'emploi qui indiquent, comme déjà mentionné, que, bien que la politique du Gouvernement se soit focalisée jusqu'ici sur l'augmentation de l'emploi dans le secteur formel, une attention immédiate doit être accordée à l'accroissement de la productivité dans l'auto-emploi agricole et non-agricole, où la grande majorité des pauvres sont employés. En se concentrant sur ces secteurs mal desservis, le projet apporterait son appui aux deux objectifs majeurs de promotion de la croissance inclusive et d'éradication de l'extrême pauvreté, piliers centraux des actions du Gouvernement ivoirien et de la Banque mondiale.

Ce financement permettra, d'ici au 30 juin 2019, d'améliorer l'accès de **31 500 jeunes** et de contribuer à la réforme du secteur de la formation professionnelle en Côte d'Ivoire, au travers de ses deux (2) composantes opérationnelles, l'une portant sur « l'Emploi Temporaire en milieu périurbain et rural » relatif aux travaux d'utilité publique dans les villes secondaires, et l'autre sur « le Développement des Compétences et le soutien à l'Emploi des Jeunes » comprenant trois (3) sous composantes, à savoir : (i) Apprentissage ; (ii) Stages/requalification pour les chômeurs diplômés de longue durée ; et (iii) Soutien à l'entrepreneuriat de base et l'auto emploi.

La mise en œuvre du PEJEDEC va certainement générer des impacts sociaux, économiques et environnementaux potentiellement négatifs liés aux activités de la Composante 1 (Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre) et de la Composante 2 (Appui à l'entrepreneuriat à travers la création d'Activités Génératrices de Revenus dans le domaine agricole).

Dans le souci de se conformer aux dispositions de la législation nationale et aux politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale, le BCP-Emploi a recruté un consultant en vue d'élaborer un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et un Plan de Gestion des Pestes (PGP). Ces documents devraient permettre de prévenir les impacts négatifs potentiels mais aussi de consolider de façon durable les impacts positifs que générerait la mise en œuvre des THIMO et des Activités Génératrices de Revenus dans le domaine agro-pastoral.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectif de Développement du Projet

Le financement additionnel proposé vise à intensifier, sur la base des leçons apprises au cours de l'exécution du projet, les activités menées avec succès sous le projet initial, pour améliorer le ciblage et l'efficacité, et apporter un appui à un certain nombre de nouvelles activités. Ainsi, le financement additionnel augmenterait l'efficacité du développement du projet et son impact global.

Conformément à la stratégie 2013 du Gouvernement relative à la relance de l'emploi, le financement additionnel proposé apportera son appui aux réformes institutionnelles visant

à améliorer la gouvernance, l'efficacité dans la mise en œuvre du projet et l'impact de la politique de l'emploi.

2.2 Composantes du Projet

Le Projet sera mis en œuvre à travers les composantes suivantes:

2.2.1 Composante 1 – Opportunités d'emplois temporaires

La composante 1 est centrée sur la création d'emplois temporaires par les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO). Les zones d'intervention de la composante sont axées principalement vers les zones rurales (autour des pôles urbains secondaires), où la pauvreté est la plus élevée et où vit une proportion élevée de jeunes sous-employés, avec un bas niveau de qualification, mais qui sont typiquement desservis par les interventions liées à l'emploi ; et où les activités complémentaires pour soutenir l'emploi post-THIMO seraient renforcées (par exemple les plans d'épargne, l'apprentissage à la vie, l'acquisition de compétences techniques et en affaires, l'aide à la recherche d'emploi et le soutien à l'auto-emploi).

2.2.2 Composante 2 - Développement des compétences et Aide à l'emploi

La composante 2 vise les secteurs prioritaires émergeant selon les dernières statistiques de l'emploi, ainsi que l'appui à la réforme des centres de Formation Professionnelle et d'Enseignement Technique pour soutenir la mise en œuvre du PEJEDEC. De nouvelles activités seront soutenues à travers la sous-composante (2a) *apprentissages* ; et la sous-composante (2b) *stages pratiques à long terme pour les sans-emplois (requalification)*. Les stages pratiques sont recentrés pour donner des opportunités de requalification aux sans-emplois sur un long terme. La sous-composante (2d) *L'entrepreneuriat et l'appui à l'auto-emploi* met un accent plus fort sur l'esprit de l'entrepreneuriat de base et facilite la transition vers des opportunités plus productives d'auto-emploi parmi les populations vulnérables. Comme par le passé, les stages pratiques et les apprentissages vont être mis en œuvre à travers divers secteurs.

2.2.3 Composante 3 – Renforcement de la capacité institutionnelle

Cette composante va augmenter la base de connaissance sur l'emploi et les compétences, accélérer et augmenter la gamme des réformes institutionnelles adoptées pour une gestion plus efficace de la politique de l'emploi et des interventions. L'objectif de cette composante est d'aider au renforcement des capacités des institutions publiques et privées engagées dans la mise en œuvre du projet.

Le projet est administré par le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique. Le BCP-Emploi est dirigé par un Coordonnateur et composé d'experts de divers domaines.

3. OBJECTIFS DES ETUDES REALISEES

3.1 Objectifs du CGES

L'élaboration du CGES permet d'identifier les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux différentes interventions afin de définir les procédures et les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs qui devront être mises en œuvre en cours d'exécution du projet.

Le CGES est conçu comme étant un mécanisme de tri pour les impacts environnementaux et sociaux des investissements et activités inconnus avant l'évaluation du projet. Il se présente donc comme un instrument servant à déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels futurs des investissements devant être financés par le PEJEDEC. A ce

titre, il sert de guide à l'élaboration des éventuels Constats d'Impacts Environnementaux et Sociaux (CIES) spécifiques des investissements dont le nombre, les sites et les caractéristiques environnementales et sociales restent encore inconnus. En outre, le CGES devra définir le cadre de suivi et de surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du PEJEDEC et la réalisation des activités pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux défavorables, les supprimer ou les réduire à des niveaux acceptables.

3.2 Objectifs du CPR

Le Cadre de Politique de Réinstallation a pour but, d'offrir des directives visant à assurer la sélection, l'évaluation et l'approbation des activités du PEJEDEC et de s'assurer que leur mise en œuvre soit conforme tant aux politiques de réinstallation de la Banque mondiale (PO 4.12) qu'aux dispositions législatives et réglementaires en Côte d'Ivoire en matière d'expropriation, de réinstallation et de compensation de perte de ressources.

Il a été élaboré avec une approche méthodologique basée sur le concept d'une approche systémique, en concertation permanente avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Projet.

3.3 Objectifs du PGP

Le Plan de Gestion des Pestes (PGP) a pour objectif général de prévenir ou d'atténuer les impacts des pestes et pesticides sur l'environnement humain et biologique et de proposer un cadre de lutte anti parasitaire efficace.

De façon spécifique, il s'agit de:

- identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental et sanitaire au regard des interventions envisagées dans le cadre du programme et relatifs à l'usage des pesticides ;
- proposer un plan de gestion des pestes;
- définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du Projet afin d'éviter, de supprimer d'atténuer ou de compenser les impacts environnementaux et les risques sanitaires.

En outre, ce plan met en exergue les différentes catégories d'acteurs dont les rôles et les modes d'implication ont des impacts qui peuvent influencer de façon différenciée sur l'efficacité de la gestion au plan environnemental et sanitaire.

Ces acteurs sont entre autres; les Ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Santé, du Commerce, les Opérateurs Privés, les Collectivités locales, les Laboratoires et Institutions de recherche, les ONG sanitaires et environnementales, les Organisations de Producteurs, etc.

4. AVIS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique invite le public national et international à consulter les rapports du CGES, du CPR et du PGP et à faire part de ses observations, avis et commentaires **au plus tard le Jeudi 15 juin 2017 à 12 heures.**

Les rapports provisoires du CGES, du CPR et du PGP sont disponibles et peuvent être consultés aux adresses et sur les sites internet suivants :

1. Sites web

- Site du PEJEDEC : www.pejedec.org
Contact : 22 41 11 84

- Site de la Banque mondiale : www.worldbank.org
Contact : 22 400 400

2. Lieux

- **Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité**
 - Direction Générale de la Décentralisation du Développement Local (DGDDL), sise au Plateau, Tél : (225) 20 21 27 79.
 - UVICOCI
 - ARDCI.
- **Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi de Jeunes et du Service Civique**
 - Secrétariat du Directeur de Cabinet ;
 - Bureau de Coordination des Projets-Emplois (BCP-Emploi).
- **Ministère des Infrastructures Economiques**
 - Direction Générale de l'AGEROUTE/Cellule de Coordination des Projets HIMO (CCPH).
- **Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et Développement Durable**
 - ANDE
 - ANASUR.
- **Ministère de l'Economie et des Finances**
 - Cabinet du Ministre sis Plateau à l'immeuble SCIAM, 20^{ème} étage, 01 BPV 103 Abidjan : Tél : (225) 20 25 38 00.

Pour d'éventuels renseignements, prière s'adresser au Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) sis à l'adresse suivante : **Abidjan – Cocody II Plateaux, derrière le restaurant BMW, à proximité de l'Ambassade de Mauritanie, 06 BP 2281 Abidjan 06, Rue K35, Villa 412, Tél : 22 411 184.**

Le Coordonnateur du BCP-Emploi
Adama BAMBA